



Conseil "Compétitivité" **Bruxelles, les 1^{er} et 2 décembre**

Marché intérieur et industrie (jeudi 1^{er} décembre)

La réunion des ministres chargés du marché intérieur et de l'industrie débutera à 9 h 30.

Au cours de leur réunion, les ministres sont invités à adopter une orientation générale concernant le règlement sur les semi-conducteurs, la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité et le règlement relatif à la protection des indications géographiques pour les produits artisanaux et industriels.

Les ministres sont également invités à adopter des conclusions sur le programme européen pour le tourisme. La présidence informera les ministres des progrès réalisés en ce qui concerne la directive visant à donner aux consommateurs les moyens d'agir en faveur de la transition écologique et le règlement sur l'écoconception des produits durables.

Le premier jour de la session du Conseil s'achèvera par une conférence de presse avec le ministre tchèque Jozef Síkela et le commissaire Thierry Breton.

Président: Jozef Síkela, ministre tchèque de l'industrie et du commerce

Conférences de presse: Jeudi 1^{er} décembre vers 18 h 30 (salle de presse du JUSTUS LIPSIUS)

* * *

Recherche (vendredi 2 décembre)

La session du Conseil reprendra vendredi à 10 heures.

Au cours de la matinée, les ministres chargés de la recherche devraient adopter des conclusions sur les infrastructures de recherche et sur le nouveau programme européen d'innovation, ainsi qu'une recommandation du Conseil sur les principes directeurs pour la valorisation des connaissances. Les ministres tiendront ensuite un débat d'orientation sur le rôle de la science dans l'élaboration des politiques des États membres.

La partie de la session du Conseil consacrée à la recherche s'achèvera par une conférence de presse avec le ministre tchèque Vladimír Balaš.

Président: Vladimír Balaš, ministre tchèque de l'éducation, de la jeunesse et des sports

Conférences de presse: Vendredi 2 décembre vers 13 h 05 (salle de presse du JUSTUS LIPSIUS)

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Espace (vendredi 2 décembre)

Au cours de la dernière partie du Conseil "Compétitivité", qui débutera vers 15 heures, les ministres chargés de l'espace tiendront un débat d'orientation sur l'exploitation des données spatiales de l'UE.

La session du Conseil s'achèvera par une conférence de presse avec le ministre tchèque Martin Kupka et le commissaire Thierry Breton.

Président: Martin Kupka, ministre tchèque des transports

Conférences de presse: Vendredi 2 décembre vers 17 heures (salle de presse du JUSTUS LIPSIUS)

* * *

[Conseil "Compétitivité" \(marché intérieur et industrie\) - \(page de la réunion\)](#)

[Conseil "Compétitivité" \(recherche et espace\) - \(page de la réunion\)](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

* * *

Marché intérieur et industrie

Directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité

Les ministres devraient adopter une orientation générale en ce qui concerne la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité. Cette session sera publique.

La directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité établit des règles relatives aux obligations des grandes entreprises en ce qui concerne les incidences négatives réelles et potentielles sur les droits de l'homme et l'environnement, à l'égard de leurs propres activités, des activités de leurs filiales et de celles de leurs partenaires commerciaux. Elle établit également des règles relatives à la responsabilité en cas de violation de ces obligations ainsi que l'obligation d'adopter un plan en matière de climat conforme à l'accord de Paris.

La directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité contribuera à la transition de l'UE vers une économie plus neutre pour le climat et plus verte, telle que décrite dans le pacte vert pour l'Europe et les objectifs de développement durable des Nations unies, et renforcera la protection des droits de l'homme au sein de l'UE et au-delà.

[Proposition de directive de la Commission européenne sur le devoir de diligence des entreprises en matière de durabilité](#)

Protection des indications géographiques pour les produits artisanaux et industriels

Les ministres devraient adopter une orientation générale sur le règlement relatif à la protection des indications géographiques (IG) pour les produits artisanaux et industriels. Cette session sera publique.

L'UE dispose actuellement de règles spécifiques de protection des IG pour les vins, les boissons spiritueuses, les denrées alimentaires et d'autres produits agricoles. "Champagne" ou "Prosciutto di Parma" sont des exemples bien connus d'IG agricoles. Toutefois, il n'existe actuellement aucune protection des IG pour les produits artisanaux et industriels à l'échelle de l'UE. Ce règlement vise à établir, à l'échelle de l'UE, une protection des IG directement applicable pour les produits artisanaux et industriels (tels que les bijoux, les textiles, le verre, la porcelaine), en complément de la protection existante de l'UE pour les IG dans le domaine agricole.

L'absence de protection des IG à l'échelle de l'UE pour les produits artisanaux et industriels n'est pas uniquement un problème interne. En novembre 2019, l'UE a adhéré à l'acte de Genève de l'arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques (un traité international de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle), qui couvre les IG tant pour les produits agricoles que les produits non agricoles. La proposition permettra à l'UE de respecter les obligations internationales qui lui incombent en vertu de ce traité et de tirer pleinement parti des possibilités qu'il offre.

[Règlement relatif à la protection des indications géographiques pour les produits artisanaux et industriels](#)

Règlement sur l'écoconception

La présidence présentera un rapport sur l'état d'avancement des travaux concernant le règlement sur l'écoconception des produits durables. Cette session sera publique.

Ce règlement vise à créer des conditions permettant une réglementation de presque tous les biens physiques sur le marché de l'UE (à l'exception des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments), afin que ces biens puissent être produits d'une façon plus respectueuse de l'environnement, plus circulaire et plus économe en énergie. La proposition s'applique aux produits tout au long de leur cycle de vie: de la phase de conception jusqu'à la réaffectation et à la fin de vie en passant par l'utilisation quotidienne.

Le règlement sur l'écoconception des produits durables introduit un "passeport numérique des produits", qui fournit des informations spécifiques sur les produits afin que les consommateurs soient conscients de l'incidence de leurs achats sur l'environnement, et prévoir la possibilité d'étiqueter les produits, par exemple avec des informations sur les options de réparabilité.

Outre l'amélioration de la durabilité environnementale des produits, le règlement peut contribuer à un meilleur fonctionnement du marché unique et à la libre circulation des produits durables.

Jusqu'à présent, les principaux points devant être examinés au niveau du groupe de travail lors des discussions relatives au règlement sur l'écoconception sont les suivants: l'utilisation des actes délégués, l'augmentation potentielle des coûts de production ou de la charge administrative, le renforcement des contrôles de conformité pour les autorités nationales de surveillance du marché et l'accès sécurisé et confidentiel aux données au moyen du passeport numérique des produits.

[Rapport de la présidence sur l'état d'avancement des travaux](#)

[Proposition de règlement de la Commission européenne établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits durables](#)

Renforcer les droits des consommateurs dans le cadre de la transition écologique

La présidence présentera un rapport sur l'état d'avancement des travaux relatifs à la directive visant à donner aux consommateurs les moyens d'agir en faveur de la transition écologique grâce à une meilleure protection contre les pratiques déloyales et à de meilleures informations. Cette session sera publique.

La directive vise à renforcer les droits des consommateurs, notamment en leur permettant de prendre des décisions éclairées et respectueuses de l'environnement lorsqu'ils achètent des produits. Cela permettra d'accroître la consommation durable. La proposition fait également référence aux pratiques commerciales déloyales qui, à cet égard, induisent les consommateurs en erreur.

Les consommateurs devraient avoir le droit de savoir pour quelle durée un produit a été conçu et s'il est possible de le réparer. En outre, les règles proposées ont pour objectif de renforcer la protection des consommateurs contre les allégations environnementales non fiables ou fausses en interdisant l'"écoblanchiment" et d'autres pratiques qui induisent les consommateurs en erreur quant à la durabilité d'un produit.

La présidence a recensé les principaux points qui devront être traités lors des discussions à venir, à savoir: la clarté des définitions, la mise sur liste noire de pratiques commerciales, telles que l'obsolescence programmée, la durabilité, les informations pré-contractuelles sur la garantie commerciale de durabilité et les informations sur les mises à jours de logiciels.

[Rapport de la présidence sur l'état d'avancement des travaux](#)

Conclusions sur un programme européen pour le tourisme 2030

Les ministres sont invités à adopter des conclusions sur le programme européen pour le tourisme 2030.

Dans ses conclusions intitulées "Le tourisme en Europe pour la prochaine décennie: durable, résilient, numérique, mondial et social" adoptées lors du Conseil "Compétitivité" du 27 mai 2021, le Conseil a invité les États membres et la Commission, avec la participation des parties prenantes concernées, à élaborer un "programme européen pour le tourisme 2030/2050".

En réponse à cette demande, des conclusions ont été proposées, qui contiennent un plan de travail de l'UE comportant des mesures volontaires à mettre en œuvre. Les conclusions comprennent un plan de travail pluriannuel de l'UE visant à aider les États membres, les pouvoirs publics, la Commission et les parties prenantes concernées à rendre le secteur du tourisme plus durable, plus résilient, plus vert et plus numérique.

[Projet de conclusions sur un programme européen pour le tourisme 2030](#)

Discussion au cours du déjeuner

Au cours d'un déjeuner informel, les ministres débattront de la manière de remédier à la dépendance de l'UE par la diversification des chaînes d'approvisionnement. La discussion portera essentiellement sur d'éventuels nouveaux partenariats bilatéraux ou multilatéraux dans le domaine des matières premières critiques ou de l'hydrogène.

Règlement sur les semi-conducteurs

Les ministres devraient adopter une orientation générale en ce qui concerne le règlement sur les semi-conducteurs. Cette session sera publique.

Les puces semi-conductrices sont essentielles pour un large éventail de produits technologiques et numériques, tels que les voitures, les appareils ménagers et les appareils électroniques. Pour des raisons géostratégiques et du fait de perturbations de la chaîne de valeur, l'industrie européenne est actuellement confrontée à des défis en matière d'approvisionnement en semi-conducteurs, ce qui pourrait entraver les transitions écologique et numérique de l'UE.

Afin de surmonter ces difficultés, la Commission européenne a présenté le règlement sur les semi-conducteurs en février 2022. Ce train de mesures vise à remédier à la pénurie de semi-conducteurs en Europe et réduira les vulnérabilités et la dépendance de l'UE vis-à-vis d'acteurs étrangers, renforçant ainsi l'autonomie stratégique de l'UE.

Le règlement sur les semi-conducteurs a pour objectif d'intégrer les capacités nationales de production de semi-conducteurs dans une vision et une stratégie européennes cohérentes. Il stimulera les investissements publics et privés dans l'UE en mettant en commun les financements de l'UE et des États membres au profit d'actions auxquelles des acteurs privés devraient également participer.

[Proposition de la Commission européenne établissant un cadre de mesures pour renforcer l'écosystème européen des semi-conducteurs \(règlement sur les semi-conducteurs\)](#)

Divers

a) **Rapport de la task-force sur le respect de l'application des règles du marché unique**

La Commission européenne informera les États membres du rapport de la task-force sur le respect de l'application des règles du marché unique.

b) **Rapport 2022 du réseau des représentants des PME**

La Commission européenne communiquera aux États membres des informations sur le rapport 2022 du réseau des représentants des PME.

c) **Programme de la future présidence**

La délégation suédoise informera le Conseil du programme de travail de la prochaine présidence suédoise dans les domaines du marché intérieur et de l'industrie.

Recherche

Conclusions sur les infrastructures de recherche

Les ministres sont invités à adopter des conclusions sur les infrastructures de recherche (IR). Cette session sera publique.

Les IR constituent un élément essentiel du développement de l'Espace européen de la recherche. Les IR fournissent aux scientifiques et aux innovateurs une expertise, des dispositifs techniques, des données et des services uniques pour mener des activités de recherche fondamentale et appliquée de pointe, et stimulent le progrès technologique et les innovations radicales. Elles présentent également des avantages pour les industries et les PME.

Dans ses conclusions, le Conseil reconnaît la nécessité de renforcer encore les IR et de faciliter un accès large à ces infrastructures, étant donné qu'elles peuvent contribuer dans une large mesure à la compétitivité de l'économie européenne.

[Projet de conclusions du Conseil sur les infrastructures de recherche](#)

Conclusions sur le nouveau programme européen d'innovation

Les ministres sont invités à adopter des conclusions sur le nouveau programme européen d'innovation. Cette session sera publique.

Le contexte géopolitique actuel met en évidence la nécessité de réévaluer la manière dont l'UE investit dans l'innovation et comment elle peut s'adapter à la nouvelle vague d'innovation. L'innovation peut être considérée comme une impulsion stratégique pour le développement économique en période difficile, marquée par la reprise économique après la crise de la COVID-19, les conséquences de l'agression russe contre l'Ukraine et les considérations en faveur d'une économie plus circulaire, plus numérique et plus efficace dans l'utilisation des ressources.

Dans ses conclusions, le Conseil propose des mesures qui devraient être mises en œuvre pour améliorer l'environnement réglementaire en matière d'innovation et pour relever ces défis.

[Projet de conclusions du Conseil sur le nouveau programme européen d'innovation](#)

Recommandation du Conseil sur les principes directeurs pour la valorisation des connaissances

Les ministres devraient adopter une recommandation du Conseil sur les principes directeurs pour la valorisation des connaissances. Cette session sera publique.

La valorisation des connaissances est le processus consistant à créer de la valeur sociale et économique à partir des connaissances en reliant différents domaines et secteurs et en transformant les données et les résultats de la recherche en produits et solutions qui profitent à la société (prospérité économique, avantages environnementaux, progrès sociétaux et amélioration de l'élaboration des politiques).

La recommandation du Conseil actualise la recommandation de la Commission européenne de 2008 en élargissant le champ des acteurs et des activités, en mettant l'accent sur l'ensemble de l'écosystème de la recherche et de l'innovation (R &I), et en élargissant le champ d'application à la gestion des actifs intellectuels. La nouvelle recommandation souligne combien il est important de développer les pratiques et les compétences d'entreprise et insiste sur la nécessité nouvelle d'accroître l'impact de la R&I.

Le texte contient un ensemble de 24 principes directeurs dans des domaines tels que la valorisation des connaissances dans la politique de R&I, les compétences et les capacités, les incitations, la gestion des actifs intellectuels, la pertinence dans les régimes de financement public, l'apprentissage par les pairs, les indicateurs, le suivi et l'évaluation.

[Recommandation du Conseil sur les principes directeurs pour la valorisation des connaissances](#)

La science comme instrument visant à faciliter la définition de politiques dans les États membres

En session publique, les ministres tiendront un débat d'orientation sur la science comme instrument facilitant l'élaboration des politiques dans les États membres. La Commission a récemment présenté une analyse sur la manière de soutenir et relier l'élaboration des politiques dans les États membres à la recherche scientifique. Dans cette analyse, elle met en évidence la nécessité:

- d'améliorer les relations entre les acteurs et les organisations de la recherche et des administrations publiques
- de renforcer les compétences professionnelles des scientifiques et des décideurs politiques afin d'éclairer les politiques par la science
- de développer une bonne gouvernance en éclairant les politiques par la science grâce à des processus transparents, participatifs et anticipatifs

Les ministres sont invités à réfléchir à la manière de répondre à ces besoins et défis au moyen d'instruments existants, et à la possibilité de recourir à de nouveaux instruments.

Sur la base d'une [note de la présidence](#), les États membres sont invités à examiner les questions concernant les mesures prises au niveau national pour soutenir l'élaboration des politiques, le lien entre l'élaboration des politiques et la recherche scientifique dans des domaines sectoriels, ainsi que le soutien de la Commission à l'élaboration des politiques de l'UE.

Divers

a) Le passé, le présent et l'avenir des programmes-cadres européens pour la recherche et l'innovation

La Commission européenne communiquera aux États membres des informations sur le passé, le présent et l'avenir des programmes-cadres européens pour la recherche et l'innovation.

[Informations communiquées par la Commission](#)

b) Nouvelles communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI) Culture et créativité de l'EIT

La Commission européenne communiquera aux États membres des informations sur les nouvelles communautés de la connaissances et de l'innovation pour la culture et la créativité (CCI) de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT).

[Informations communiquées par la Commission](#)

c) Partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne

La délégation espagnole communiquera aux ministres des informations sur le partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA).

[Informations communiquées par la délégation espagnole](#)

d) Programme de la future présidence

La délégation suédoise informera le Conseil du programme de travail de la prochaine présidence suédoise dans le domaine de la recherche.

Discussion au cours du déjeuner

Au cours d'un déjeuner informel, les ministres débattront des infrastructures technologiques, un sujet lié au programme stratégique de l'espace européen de la recherche pour la période 2022-2024 et au projet de conclusions sur les infrastructures de recherche.

Espace

Exploitation des données spatiales de l'UE

En session publique, les ministres tiendront un débat d'orientation sur l'exploitation des données spatiales de l'UE.

Les données et les services spatiaux peuvent être d'une grande utilité pour l'innovation et les activités économiques de l'UE. L'UE produit des données de haute qualité mais n'exploite pas pleinement leur disponibilité ou leur richesse pour favoriser la croissance dans l'UE. Les ministres sont donc invités à débattre de la manière de structurer et de coordonner les données et les services spatiaux dans l'UE afin d'exploiter pleinement leur potentiel économique et social.

Au cours de la discussion, les ministres sont invités à réfléchir aux synergies entre les institutions nationales et européennes et les acteurs publics et privés, ainsi qu'aux éventuels obstacles qui entravent l'adoption des données et services spatiaux de l'UE au niveau européen ou national.

[Note de la Présidence](#)

Divers

a) Programme de la future présidence

La délégation suédoise informera le Conseil du programme de travail de la prochaine présidence suédoise dans le domaine de la recherche.
